



SAINTE HONORINE DES PERTES, HIER ET AUJOURD'HUI

Si on interroge quelqu'un sur Sainte-Honorine-des-Pertes, les réponses pourront être des plus variées : on répondra, par exemple, que c'est une commune d'environ 400 habitants, dans le département du Calvados, et plus précisément dans l'arrondissement de Bayeux, le « Pays du Bessin » et le canton de Trévières. On vous dira aussi que c'est une commune rurale, mais au bord de la mer, avec cette caractéristique de cette partie de la Normandie, où les prairies et les cultures vont jusqu'au bord des falaises qui plongent sur des plages, assez larges, car les marées y sont fortes, et que le sable y est parsemé de rochers plats, découverts à marée basse. Les falaises présentent des couches de terrain bien différenciées, et visibles depuis le rivage, qui ont servi et servent encore aux géologues pour étudier la succession des climats et des sédiments de l'ère secondaire ; mais comme les eaux souterraines s'écoulent sur certaines couches imperméables, il se forme une série de mini-cascades, qui tombent de la falaise sur la plage et qu'on appelle les « pertes ».

On vous dira aussi que des événements historiques s'y sont produits : la plage est au milieu des plages du Débarquement de 1944; le cimetière américain de Colleville est proche ; le cimetière allemand est à la Cambe ; d'autres ne sont pas loin ; des ruines se voient encore. Dans un lointain passé, en 1450, une des dernières grandes batailles de la Guerre de Cent ans, entre Français et Anglais de l'époque eut lieu à Formigny. La chapelle Saint-Siméon, entre les bourgs de Sainte-Honorine et de Colleville a été un lieu de pèlerinage catholique. A côté de Sainte-Honorine se trouve Port-en-Bessin (on dit souvent « Port ») avec son port de pêche, qui amène chaque jour des poissons, des coquillages (les fameuses coquilles Saint-Jacques), des crustacés... On y fabrique aussi des bateaux et on y accueille des plaisanciers ; cette localité s'est jumelée avec Saint Pierre et Miquelon; tout à côté encore, à Commes, on trouve un musée des épaves du débarquement où les ruines apparaissent dans toute leur misère.

Au XVI^e siècle, la Réforme protestante a touché ce secteur : il y eut des cultes : à Bayeux parfois, mais souvent « extra-muros » (c'est à dire à Vaucelles, à Trévières, à Géfosse, à Colombières, à Etreham...). Il y eut dans le secteur quelques épisodes violents au XVI^e siècle: par exemple, le sire de Colombières, avec d'autres, a mené des groupes armés pendant les Guerres de religion et saccagé l'Eglise de Colombières - les protestants du lieu ont dû réparer les dégâts après l'Edit de Nantes. Une plaque évoque, au château de Colombières, les protestants et leur ancienne chapelle qui s'y trouvait.

Des dégâts ont été aussi commis à la cathédrale de Bayeux, mais le massacre de la Saint-Barthélemy (1574) ne semble pas avoir touché le secteur, et l'ambiance locale s'apaise.

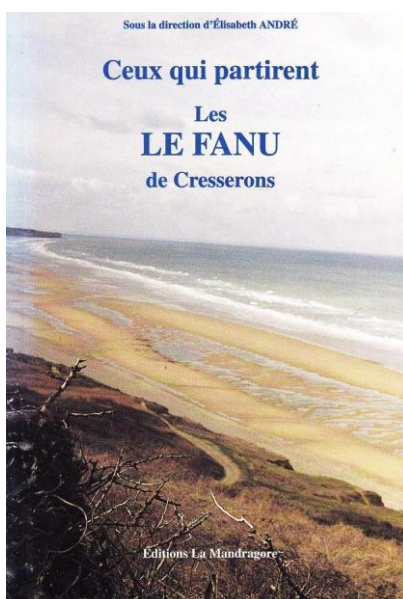
A côté de Sainte-Honorine, on trouve aussi Russy. Au XVI^e siècle vivait là Gilles de Gouberville ; il exploitait ses terres, avait aussi quelques fonctions à Cherbourg ; il tenait une sorte de

journal intime, au jour le jour, où on trouve (dans ce qui en reste) un peu de tous les aspects de la vie du pays. On se rend compte, ainsi, de la vie quotidienne, des fêtes, des cultes - catholique et protestant - des incidents...

Et après la révocation de l'Edit de Nantes (1685) quand le protestantisme fut interdit en France, mais qu'il fut défendu aux protestants d'émigrer, le manoir de Russy servit de lieu de rendez-vous à des fugitifs. De là, ils allaient, guidés par les chemins, vers la plage de Sainte-Honorine (à 4km) et s'embarquaient sur des barques pour l'Angleterre ; la traversée était parfois longue, dangereuse selon l'état de la mer, mais aussi parce que certains étaient interceptés : ce fut le cas où le rassemblement de Russy du 27 juillet 1687 ayant été connu du lieutenant des gabelles, celui-ci s'y rendit avec une escorte et arrêta onze personnes. Ce drame est raconté par J.A. Galland dans son *Histoire du Protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'Edit de Nantes à la Révolution*. En 1998, où on organisait des expositions et des conférences pour le 4ème centenaire de l'Edit de Nantes, la Société d'Histoire du protestantisme en Normandie a fait un panneau illustrant ces départs, avec des photos de l'itinéraire de Russy à Sainte-Honorine par les chemins et Mme André a mis une photo de la plage de Sainte-Honorine comme illustration de la couverture de son livre sur une famille normande émigrée en Angleterre et en Irlande : *Ceux qui partirent : Les Le Fanu de Cresserons*. Entre autres lieux, cette exposition a été présentée à Bayeux à de nombreux visiteurs.

Au XXe siècle, la Mission Populaire Évangélique installe à Sainte-Honorine, dans une ancienne ferme qui lui a été donnée, une colonie de vacances « Soleil et Santé » ; de leur côté, les protestants de Bayeux, après s'être réunis en divers lieux, aménagent un temple impasse Prudhomme et y célèbrent le culte les 2ème et 4ème dimanches de chaque mois. Ils sont peu nombreux, mais il y a aussi des temples et des cultes réguliers à Courseulles, à Caen, à Saint-Lô, à Cherbourg, dans le Bocage. Il y a eu des rencontres de divers types en divers lieux, et la sympathie cherche à se nourrir d'une meilleure connaissance mutuelle. La perspective d'une « Association des Amis de Soleil et Santé », basée à Sainte-Honorine forme un élément de cette connaissance et de cette coopération.

MARC SCHEIDECKER
Pasteur en retraite à Bayeux



L'ANCIENNE BELLE CROIX (DE LA PLACE MALHERBE) AU CIMETIÈRE D'AUTHIE

Autrefois et jusqu'à la Révolution, place Malherbe, au carrefour des rues Ecuyère et de Caumont, il y avait un calvaire qui donnait son nom au lieu-dit. La place Malherbe, à l'origine, s'appelait la place Belle-Croix.

En raison même de son objet, ce monument suivit les fluctuations politiques. Le plus anciennement connu - mais probablement pas le premier - fut abattu au cours des guerres civiles du XVI^e siècle. Témoin de sa destruction par les « Huguenots » - ou supposés tels - M. de Bras en a laissé une description précise et enflammée qui donne à réfléchir sur l'importance et la disposition du carrefour au temps jadis. L'édifice - il s'agissait bien, en effet, d'un édifice, d'une sorte de tour exactement - ne mesurait pas moins de quinze mètres de hauteur (c'est -à- dire qu'il aurait facilement atteint le faite des toits des immeubles voisins) et occupait en surface au sol un cercle de six mètres de diamètre. Il comportait trois parties : un socle de cinq mètres de hauteur portant cinq colonnes grâciles de six à sept mètres terminées par des chapiteaux soutenant une sorte de dôme couronné d'une croix et orné de figures sculptées. Ces colonnes servaient également de support à un escalier apparent montant en spirale autour de l'ouvrage. Les fidèles y processonnaient le jour des Rameaux.

A quelle époque ce monument avait-il été construit : au temps du gothique ou de la Renaissance ? Notre vieil historien ne le dit pas. Où était-il placé ? Nous l'ignorons également, mais compte tenu de son importance, du style et de l'âge des maisons que l'on voit aujourd'hui à l'angle des rues Ecuyère et de Caumont, il est à penser que le carrefour, autrefois, était plus vaste, plus long.

La Belle Croix abattue, son nom resta attaché à la place, ce qui choqua grandement une centaine d'années plus tard, l'abbé de Saint-Martin, aussi généreux que fantaisiste (et au moins aussi célèbre a-t-on dit avec humour) que la Belle Croix. Il lui donna une réplique en pierre également.

L'œuvre de l'abbé de Saint-Martin ne résista évidemment pas à la Révolution.

L'année terrible, la Municipalité chargea l'entrepreneur Noury de la détruire. Celui-ci exécuta l'ordre. Mais il garda pour lui l'essentiel du monument. Il devait en faire don après la tourmente à Authie, sa commune natale, qui le plaça dans le cimetière où l'on peut toujours en voir le socle et le corps (photo ci-contre), les bras ayant depuis longtemps disparu. L'histoire de la croix d'Authie (qu'on croyait être une légende), fut authentifiée à la fin du siècle dernier par l'archéologue Fernand Engerand.

A noter que les criminels que l'on conduisait des prisons au lieu du supplice - place Saint-Sauveur - devaient s'agenouiller devant cette croix et réciter trois fois l'antienne « O Crux Ave... ».

Sans doute convient-il de se féliciter que les bombardements aient - tout à fait involontairement - ménagé cette antiquité.

Extrait de *Paris-Normandie* (Après-guerre), transmis par J.P. Corbasson

Photo G. Cornevin-Ferrari



Les personnes qui n'ont pu participer au circuit touristique de l'année dernière dans le Bessin trouveront dans ce bulletin et dans les suivants l'histoire des familles protestantes ayant habité ces lieux ; ainsi que celle de leurs propriétés.

FERME DE CACHARAT



Ferme –manoir de Cacharat. photo propriétaire 2013

Etat des lieux en 1672 (selon aveu)

Entretien assis à Secqueville contenant 68 vergées closes de murailles tout à l'entour ; sur quoi il y a maisons manables, colombier volant, cour, four, charterie, planté de pommiers, poiriers et autres arbres, le ruisseau ou rivière de Sainte Croix passant à travers, jouxte le chemin tendant à Cully d'une part et le Seigneur de Secqueville et autres d'autre, d'un bout sur la delle des mesosiers et d'autre, en partie sur la pièce ci-après déclarée et une portion de terre en fossé sur lequel il y a plusieurs ormes et autres arbres étant entre la muraille du dit enclos et la rivière tendante de Sainte Croix à Cully, ensemble le double fossé étant au bout du canal hors le mur du dit enclos vers les herbages de Sicqueville, le tout composant les dites 68 vergées de terre - mesure du dit lieu revenant à 7 acres mesure du Roy ou environ ; duquel il y en a 7 acres mesure de Sicqueville, jouxte le chemin tendant vers Cully, sujettes envers le roy en 25 sols de rente... dont il y en a 18 vergées provenues de messire J. Baptiste de Guillebert, Seigneur de Secqueville par contrat passé devant tabellion de Creully, le 9 janvier 1644.

(Le Seigneur de Montfiquet réclame pour 40 vergées restantes comme dépendantes de sa seigneurie, à savoir 18 vergées en vertu du contrat d'échange du 9 janvier 1644, n'étant pas présumable que ces 18 vergées sortant de la main du seigneur comme partie de son ancien domaine non fief aient pu être données autrement que sous la mouvance dont on les tirait).

De plus 5 acres dépendantes de la vavassorie de Maisy suivant aveu rendu par Jean Philippe le 6 juillet 1554 conçu en ces termes :

De noble et honoré Seigneur Pierre Guillebert, seigneur de Sicqueville en Bessin, Jean Philippe de Cully pour lui et ses cohéritiers confesse et avoue tenir neument par foi et hommage du dit Seigneur untenuement contenant 5 acres de terre environ closes en fossés, portion plantée en pommiers, assis en ville au hamel de Guerville ... et de ce fait confesse devoir payer 3 boisseaux de froment mesure de ville, 6 boisseaux de froment mesure de Caen ancienne et 4 sols au terme selon les titres passés en 1510 - reliefs - treizième... Aux pieds de Sicqueville sur lesquels sont les blâmes du seigneur pour omission de 12 boisseaux de froment...

Après la mort de Jean Philippe, Claude son fils donna déclaration au Seigneur de Sicqueville de ces mêmes héritages. Déclaration au pieds le 17 février 1563.

En 1581, Claude vendit grand nombre d'héritages au Seigneur de Secqueville. La plus considérable partie de l'entretenant figurant dans l'aveu de 1672 était comprise dans cette verrie. En effet, le 28 février 1583, François de Guillebert, Seigneur de Sicqueville fit donation à noble homme Jacques de la Rivière, Sieur de la Motte Suhart de tout et tel droit que le dit Seigneur pouvait prétendre et demander à plusieurs maisons et héritages, colombier, mesures acquis par le dit Seigneur de Claude Philippe.

Par autre contrat du 2 mars 1583 le dit Sieur de la Rivière remit à droit de sang et ligne clameur et marché de bourse à Monsieur Pierre Philippe, bourgeois de Caen tout le contenu aux contrats de vente de 1581 et de donation de 1583. Icelui contrat de 1581 ratifié par la femme du dit Claude Philippe vendeur, d'avec lui séparée de biens ; par autre contrat de février 1582 parce que le dit Calaude clamant rembourse au dit Sieur de la Motte 289 Ecus 2/3, 10 sols et 20 Ecus de vin payés comptant lors du contrat et 830 livres 16 sols 8 deniers que les Seigneurs de Sicqueville et de la Motte avaient payé depuis à divers particuliers au nom du dit vendeur, du nombre de laquelle somme il y en a 213 livres 6 sols 3 deniers pour le treizième du dit acquet.

Voilà donc Pierre Philippe vassal du seigneur de Sicqueville en lieu et place de son frère Claude. Il n'y a que le Sieur Duquesnay-Dupont et les héritiers du Sieur Sinard qui représentent la famille des Philippe. Le Sieur Duquesnay n'a jamais eu de colombier ; il s'en trouve un sur les héritages vendus par Claude Philippe retirés par Pierre son frère. Il a reconnu que ces héritages étaient mouvants de Sicqueville. Par conséquent, c'est avec la plus grande injustice que le Sieur Le Marquier, tuteur de la demoiselle de Vanhéroult a porté cette mouvance au Roy en 1672.

Pierre Philippe eut pour successeur Abraham Philippe qui par contrat du 4 février 1617 prit en contrechange de noble Philippe de Guillebert moitié de 5 vergées de terre en la delle de Malpeiner, tenues dans le fief du dit sieur de Secqueville sujettes à reliefs et treizième seulement.

Ces 2 vergées et 1/2 sont encore incontestablement dans l'entretenant des héritiers Sinard.

Une pièce en la delle des Sablons, le Seigneur de Montfiquet en réclame de sa mouvance 28 vergées 3/4 par les titres suivants : Aveu de Agnès de Manneville veuve de Pierre Hatibert en 1533 et de Jean Le Jeune pour lui et sa femme, fille de Jacques Hadibert.

De plus sur la même vavassorie, 5 vergées qui furent à Thomas Angot suivant son aveu de janvier 1463 et depuis à Louis Angot, prestre suivant son aveu de janvier 1513.

De plus, sur la même vavassorie, 3 vergées et demi au Sablon qui furent à François Berthe (1552) dans son aveu, il est dit qu'il jouxte Jacques Hadibert et l'Abbaye d'Ardenne.

Il est fait état d'une vente passée devant le tabellion d'Oytream et Bernière, le 22 février 1569 entre Michel Mouillard, François de Manneville, Jean Lefébure à Etienne Gosse en 1567, toujours dans la delle des Sablons.

De plus 4 vergées et demi à Rémy Regnouf, dépendant du fief Hamon en la dite delle du Sablon proche le pont Capron.

En 1561 ces mêmes héritages furent saisis en réunion faite par les héritiers Regnouf d'avoir fait leur devoir comme il paraît par un mandement du Sénéchal de la sieurie de Martragny (dont dépendait le fief Hamon) pour en faire criée.

Le 17 juillet 1556 vendue fut faite par Guillaume Champion, Prévot, de 2 bêtes de poil gris prises et exécutées sur Gille Paris ayant épousé la fille et héritière de Regnouf, pour avoir paiement des arrérages du dit aveu de 1543 et en conséquence d'une sentence rendue par Guillaume Patry esc. Sénéchal.

En 1573, le 15 février devant tabellion à Caen, Robine Regnouf fille de Rémy Regnouf, vendit à Martin Philippe la moitié d'un petit clos en la delle des Sablons contenant la dite pièce. Personne en semblait savoir de quel fief cette terre est tenue. Cette ignorance ne dura pas longtemps et malgré les précautions que Martin Philippe prenait pour porter cette mouvance au Roy, il fut obligé d'en payer le treizième l'année suivante. Quittance par ???in de Godard Receveur de la Sieurie du fief Hamon en 1574. Déclaration de Messire René de Maillé, Chevalier marquis de Bennehart époux de noble dame Gabrielle de Guillebert, dame de Secqueville, de la vavassorie dépendante du prieuré de Saint Gabriel membre de l'abbaye de Fécamp, le 17 janvier 1686. La mouvance de cette vavassorie a été cédée au Sieur de Montfiquet par accord devant notaire à Creully le 8 septembre 1753. En conséquence, le Sieur de Montfiquet est en droit de réclamer toute la pièce ; c'est-à-dire les 38 vergées contenues dans l'article 2 de l'aveu de 1672.

Le Sieur de Montfiquet réclamait aussi le petit clos ou jardin de la fontaine, clos de murailles et fossés et planté en partie et partie en pré et terre labourable.

Justifications : les lots choisis devant tabellions de Creully le 11 juillet 1473 par Jean de Vienne et Robin le Petit ayant épousé Jeanne et Thomine Agasse, filles Pierre de la succession de Jeanne leur mère qui font partie du Clos des Fontaines.

En 1517, les héritages de Pierre Agasse furent décrétés instance des prêtres de Secqueville et à ce décret se présenta François de Guillebert qui soutint les héritages en plusieurs deniers de cens en 7 sols, 18 boisseaux de froment et 28 boisseaux d'orge, le tout de rente et les 2/3 d'une poule ; ces rentes furent défalquées de son bénéfice.

Il y eut aussi un jardin sis à Secqueville qui contenait 3 vergées selon l'aveu de Pierre Hadibert à cause de sa femme, fille de Jean de Manneville esc., le 13 juillet 1513 au hamel de Guerville, les Philippe ont acquis la plus grande partie des biens des Hadibert. Le Sieur de Montfiquet le prouve en produisant une vendue faite par le ministère de Regnault Pelpel d'une génisse à poil rouge appartenant à Michel et Martin Philippe, exécutée sur une pièce de terre sise à Secqueville. Vendue faite sur la requête de Noble Jeanne de Bordeaux, veuve de Pierre de Guillebert pour le payement de 6 sols de rente au droit d'un nommé Hadibert.

Le pré de l'Etournel était proche du moulin qui se nommait le moulin de l'Etournel à présent détruit. Le Sieur de Montfiquet réclame 7 vergées le long du chemin de Cully qui furent à Abraham Philippe au droit du Sieur Le Martinel, curé de Cully, lequel représentait par échange François de Guillebert par contrat le 9 octobre 1582 en forme de reconnaissance d'un acte sous seing du 24 septembre précédent par lequel le dit Sieur le Martinel, Marin Villant vicaire et François Fauteuil trésorier et soi-disant obitier de Cully prirent en

contréchange du dit Seigneur, entre autres 7 vergées de terre à Secqueville en la delle de la Bataille.

Le curé de Cully redonna en échange cet héritage à Abraham Philippe le 12 novembre 1587 en la delle du bout du clos Quehaigne. Selon le rapport, les Philippe ont manoeuvré pour se dégager de la mouvance du Seigneur de Secqueville, préférant celle du Roy ; d'où échanges de terre.

L'inclination pour la liberté et pour l'indépendance nous est naturelle mais il faut qu'elle soit accompagnée de bonne foi. Se trouve-t-elle dans les précautions que prend le dernier contractant, je veux dire Abraham Philippe : il fait un échange avec le curé que ce dernier avait pris 5 ans auparavant du seigneur de Secqueville. Ce curé le lui déclare et lui dit qu'il a été donné par ce Seigneur sous la mouvance de son fief. Malgré les sollicitations de Philippe, le Curé ne put se déterminer à enlever cette mouvance trop légitime pour la contester. Point du tout, il se réserva à la contester et soutient que cette terre est relevante du roi, malgré les protestations du curé qui de n'y être appelé en aucune garantie.

Philippe prend tout à son compte : il connaît mieux les mouvances que le Seigneur lui-même et prétend à lui contester jusqu'à la mouvance de son domaine non fiefé.

Sur de pareils procédés sera-t-on surpris que les successeurs de Philippe, secondés par l'absence des seigneurs et négligence de leurs gens d'affaires, aient totalement secoué le joug. On verra encore sur les articles des exemples aussi frappants de leur mauvaise foi et de leur témérité.

Le 10 août 1621, Noble dame Renée de Vassy, veuve de Philippe de Guillebert donna fief à Jean Moulinet, 5 vergées de terre en la delle du bout du clos Quehaigne qui jouxte Abraham Philippe.

Le clos de la Bataille (anciennement le bout du clos Cahagne) fait partie de l'entretenant des héritiers Sinard... Ils ne pourront contester valablement cinq vergées qui, dit le contrat, jouxte les abbés et religieux de Saint Etienne de Caen qui n'ont plus rien dans ce dallage. Selon un bail de l'abbaye du 26 juin 1617 on trouve : cinq vergées en la delle de la Bataille alias de l'Ormeille jouxte les héritiers de Thomas le Gabilleur. Richard Angot et Colin l'Epée tenaient aussi 3 vergées et demi dans ce dallage en puisnesse de la vavassorie Cardin Angot qui fut Bazire, lesquelles se joignaient et jouxtaient aussi les 5 vergées qui furent à l'abbaye Saint Etienne comme il paraît dans l'aveu de Richard Angot (1512).

Il est mentionné toutes sortes de propriétaires variés dont un certain Cachard, le clos de Mezozière lui ayant appartenu. Mais ajoute le rapporteur, on a mis Cachard pour Cacherat ou Chasserat : *"tous les jours on trouve ces erreurs dans les contrats"*

Accord passé entre les seigneurs de Secqueville et de Sainte Croix pour échanger les terres qui se trouveraient dans les paroisses l'une de l'autre.

En 1550, Jean Pavie, maréchal à Cully, vendit à Jacques Marquier une vergée et demi, sise delle de la Mézozière.

Ces terres cotées au dessus, on ne sait pas très bien comment elles vinrent dans les mains des Philippe. La delle de la Mezozière, les héritiers Sinard la possède entièrement.

Le seigneur de Montfiquet en réclame encore 10 vergées en 3 articles tenues en puisnesse de la vavassorie dépendante du prieuré de Saint Gabriel, appartenant à l'abbaye de Fécamp selon la déclaration de Messire René de Maillé époux de Gabrielle de Guillebert dans laquelle on trouve un article sous le nom de Messire Jacques de Vassy, héritier à cause de sa femme de Samuel Philippe, sieur de Vanhéroult qui représentait Abraham et Michel Philippe. Une demie acre en la Bataille jouxte Messire Léonord Garabye, Seigneur de Troismonts ... plus loin 3 vergées en la bataille au droit d'Etienne Lailler qui l'avait de Tassin Artur...et plus loin 5 vergées au droit du dit Lailler et Artur.

Pièces de Caumont fermées de murailles à pierres sèches butée sur le Sieur Thouroude et le Sieur de Troismonts : 36 vergées, suivant la déclaration du Sieur Le Marquier, 30 vergées proviennent du sieur de Sicqueville par échange. Le sieur de Montfiquet se sert de cette déclaration pour réclamer ces 30 vergées comme faisant partie anciennement de son domaine non fieffé. Si le sieur le Marquier a été infidèle sur les articles dont on est encore heureusement saisi des contrats, on doit présumer qu'il a été sur tous ceux qu'il a cités'

Le pont Caperon clos de murailles jouxte Henry Berthe représentant Gosselin. Terre labourable en la delle des perrelles Grimoult. Le sieur de Montfiquet réclame la mouvance de cette pièce suivant un extrait de l'état du décret des héritages de Pierre Roussel le 9 mai 1545 dans lequel on trouve la septième partie de 10 vergées adjudgé à André Daleschamp et sujettes de 18 boisseaux de froment et 18 boisseaux d'orge pourquoi fut rabattu 6 livres 3 sols 4 deniers, etc... ainsi qu'il a été soutenu par Jean de Manneville procureur du dit Sieur.

Cela jusqu'à ce que la pièce passe aux Philippe malgré les réclamations du seigneur de Secqueville, François de Guillebert.

Deux tiers d'acres mesures du roy ou 7 vergées mesure du dit lieu, en partie en carrières sur un bout duquel il y a plusieurs ormes jouxte le Seigneur de Saint Agnan.

Le Sieur de Montfiquet en revendique 5 vergées selon un acte de 1646 passé avec noble homme Samuel Philippe Sieur de Vanhéroult. Tant en faveur et considération de l'amitié qu'il porte au dit Sieur de Vanhéroult qu'en reconnaissance de la garde et nourriture de son barbet blanc pendant 4 mois et d'un tonneau de cidre qu'il lui avait envoyé, desquelles closes le Sieur de Vanhéroult n'avait voulu prendre son argent...

Ces 5 vergées sont dans cette pièce où était le bouquet d'arbres que la dame Sinard a fait abattre il y a quelques années. On dira en passant que le Sieur le Marquier avant ce contrat en main lorsqu'il rendit son aveu au roy, 26 ans après la domination du Seigneur de Sicqueville. C'était une ingratitude qui aurait dû être suivi de punition que mérite le désaveu ; mais comme il ne l'a pas cité on veut bien croire qu'il n'était pas sous ses yeux, puisqu'il a eu la témérité d'en citer un postérieur dont on parlera ci-après.

On ne peut présenter qu'une copie informe de ce contrat mais sans doute l'original se trouve entre les mains des héritiers du Sieur Sinard ; elle porte un caractère d'authenticité par l'écriture qui en est fort ancienne.

Un contrat passé entre Louis Guillebert de Sicqueville, le 5 janvier 1653 et Samuel Philippe pour échanges de terres. Louis Guillebert est qualifié de Gouverneur pour le Roy du Comté de Vire. Le rapport accuse le Sieur Le Marquier d'avoir modifié les abornements et changé le nom de la pièce ; en outre la date à laquelle se réfère son aveu est corrigée.

Cinq vergées de la delle du haut de Toufot jouxte la terre de Gourgon. Elles sont réclamées par le Sieur de Montfiquet comme faisant partie des 14 vergées des lots de Vienne et Le Petit du 11 juillet 1473.

Quinze vergées et demi en delle de la Fresnée au bas de Toufot sur lesquelles le seigneur réclame 2 vergées.

Soixante cinq vergées de la delle des grisons jouxte le seigneur Daigneaux. Le Seigneur en réclame 5 vergées prises en échange par Samuel Philippe esc. Sieur de Vanhéroult, aïeul de la dame de la Forest avec le dit Seigneur. Cet article ne pourra souffrir ombre de difficulté.

Le Seigneur de Montfiquet en réclame encore 7 vergées et demi dans le centre de la pièce, lesquelles furent aux prêtres de Cully qui les avaient eu en échange de François de Guillebert en 1582. Contrat qui s'explique en ces termes : 5 vergées dans la delle des Coursières (jouxte Tassin Artur ou les représentants son droit et Guillaume Angot au droit de l'Abbaye de Mondaye).

Ces territoires sont passés aux Philippe par nombre infini de gagespleges dans lesquels on trouve : "*Abraham Philippe représentant les prêtres de Cully*, etc...

Trois vergées au terroir nommé le petit Vindine jouxte Jacques Brasnu, Noël Roger et la delle de Saint Manvieu. Cet article doit être le dernier du contrat d'échange de 1653 entre le Seigneur de Sicqueville et Samuel Philippe employé sous le nom de delle de la Corbonnée (appelée petit Vindine parce qu'il fait Vindine sur la voie de Basly qui est sur Cully). Il est bon d'observer qu'il a plu au fermier de labourer ce petit morceau du Nord au Midi en tournant les sillons sur l'alignement de ceux de la grande pièce ; ce qui fait que les deux n'en font qu'une (ce qui fait que le Sieur de Montfiquet risque d'en perdre la mouvance).

Onze vergées de la delle des Grisons ou fosse Grettain, jouxte Nicollas Villey et le Sieur Desfontaines. Trois vergées proviennent du Sieur de Sicqueville par contrat d'échange en 1653.

Quatre vergées de la même delle jouxtent les représentants Angot et Pierre Bayeux. Cet article ne doit comporter que 3 vergées et demi qui proviennent d'un échange entre Philippe de Guillebert et Perrine Gosselin, veuve de Marin Regnouf en 1599 sous le nom de delle des Coursières (la même que les Grisons) jouxte Salomon Angot et Jean de la Rue.

On ne sait pas comment ces terres sont passées aux Philippe mais les héritiers Sinard les possèdent. La jouxte de Jean Carue, aujourd'hui représenté par Charles Angot en est une preuve convaincante.

Neuf vergées et demi au dit terroir jouxte Gabriel Riboult et Guillaume Roger. Cette pièce contient aujourd'hui plus de 30 vergées et la jouxte de Guillaume Roger est confondue dans la pièce par l'acquêt que le Sieur Sinard a fait de Jacques Jacqueson représentant Catherine Roger en 1729.

Il y a encore une pièce d'environ 3 vergées en la delle de dessous la rue de Guerchy aux grands Businaux qu'on ne trouve pas dans l'aveu de 1672 et qui est cependant possédée par les héritiers de feu Sieur Sinard. Elles font les 94èmes articles de la déclaration du Sieur de Maillé de 1686 : "Le dit Sieur de la Forest tient 3 vergées de terre au dessous de la rue de Guerchy, jouxte le Sieur de Troismonts et Thomas Bayeux, chirurgien bourgeois de Caen et butte sur la terre de fontaine. Cette terre de Fontaine qui l'avait prise en fief du seigneur de Fontaine ; ils la possèdent encore au bout de la pièce où les héritiers Sinard n'en possèdent que deux morceaux.

Voilà les articles réclamés par le Sieur de Montfiquet comme mouvance de son plein fief Haubert et qui font partie de ceux qu'il a fait saisir en réunion en 1759; saisie qui a donné lieu au débat de la tenure formée par la dame Sinard avec le Sieur Massieu, prétendant l'un et l'autre que ces héritiers sont relevants du Roy.

Les titres ci-dessus référés justifient le contraire. Pour quoi le Sieur de Montfiquet soutient à bonne cause la saisie en réunion et conclut que la mouvance lui sera adjugée. Le Sieur Massieu sera tenu de lui rendre aveu et faire et acquitter tous les devoirs seigneuriaux des héritages saisis avec dépens sauf plus amples conclusions.

Le dit Seigneur de Montfiquet déclare que pour ôter aux parties tout prétexte d'incidents, il n'a jamais demandé et renoncé à demander aucune rente sur les héritages étant prescrites.

Juillet 1762

Copie fournie à Maître Pierre, procureur du Sieur Massieu.

Réponse du Sieur Michel Samuel Massieu :

Le 1^{er} mars 1763 à Madame la Marquise de la Forest :

A tort Madame de Laforest allègue que le Sieur Massieu ne s'est point expliqué sur le parti qu'il entendait prendre à propos d'un héritage acquis en 1718. Au commencement de l'instance Madame Signard a mis l'affaire entre les mains de la Justice ; ce que le Sieur Massieu n'a pu que ratifier. Il s'est contenté de remettre les pièces au Sieur receveur du Roy et au Procureur de la majesté. A l'égard de l'indemnité de la tenure, si elle était adjugée au seigneur de Secqueville, elle serait réglée étant de fait qu'un héritage qui peut être morcelé par la clameur d'un Seigneur vaudrait moins s'il était mis en vente qu'un dépendant du Roy qui ne clame jamais. L'affaire passe en jugement

Texte écrit en 1999 par Elisabeth ANDRÉ

A suivre

René PERROTTE (1855-1936)

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal cette année, la mémoire de René PERROTTE a été évoquée.

Né à Caen en 1855, il mourut à Bombanville (Calvados) en 1936.

Il avait été élu Maire de Caen en 1896, son mandat avait été renouvelé en 1908 à la majorité absolue. Il l'exerça jusqu'en 1919.



Il fût entre autres Conseiller Général du Calvados, Conseiller Presbytéral de l'Eglise Réformée de Caen, Président de la Commission des Hospices Civils de Caen, Président du Conseil d'Administration de l'Hospice Desaint Jean,

Pourtant, malgré ses nombreuses occupations il mena à bien tout à la fois sa vie de famille, sa vie civile et professionnelle (notaire pendant un quart de siècle) ainsi que son engagement dans l'Eglise.

Il fût un homme intègre, républicain de conviction, sincère, démocrate réalisateur et sût toujours accorder ses actes avec son idéal politique et social.

Il était le grand-père de notre amie Madame André

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2001 À CAEN

Excusés : Mme ADIGARD, M.M.
BURKARD, KOECKLIN, OUVRY, REULOS

Le Président, M. Yves NÉDELEC ouvre la séance en saluant Monsieur le Pasteur Paul LIENHARDT, venu de Paris, membre titulaire du Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français et adresse ses remerciements à Monsieur LE ROCH MORGÈRE, directeur des Services des Archives Départementales du Calvados qui accueille ce jour dans ses locaux la Société d'Histoire du Protestantisme en Normandie.

Après l'adoption à l'unanimité du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2000 paru dans le bulletin N°27, Monsieur NÉDELEC présente le rapport des activités de 2000.

I - Activités ponctuelles.

- L'Assemblée Générale à Montivilliers le 1er avril a été soigneusement préparée par Madame DAVENNE.
- La causerie de Monsieur Ph. MANNEVILLE : Montivilliers en Pays de Caux « une Eglise Réformée et ses aléas du XVIe au XXe siècle » a été remarquable par l'ampleur de la recherche, la clarté de l'exposé, sa précision et sa densité. L'auteur en a publié un résumé dans le bulletin N°27.
- . L'excursion du 9 septembre à Saint Lô et environs a dû être annulée au dernier moment (par suite de la grève contre

l'augmentation de l'essence et le manque d'essence chez les pompistes). L'excursion du samedi 19 mai 2001 reprendra le même circuit : évocation du siège de 1574, Eglise Notre Dame de Saint Lô, châteaux d'Agneaux et de Canisy, Manoir de la Huttière, Château de Cerisy-la-Salle.

- . La Journée du Patrimoine à Caen en septembre a compris un circuit pédestre ainsi qu'une séance de projection sur les lieux de mémoire à Caen, qui ont été organisés par Mesdames ANDRÉ, WEBEN et Monsieur Thierry FABIAN.

II - Activités permanentes.

- . Musée : Un avant-projet destiné à la ville de Caen a été rédigé et discuté, concernant notre projet de création de musée. Il sera retravaillé avant sa mise au net définitive.
- . Le colloque annuel des musées protestants a eu lieu en 2000 en Hongrie;
M. CORBASSON, malade n'a pu y assister. Il compte être présent au colloque de Prague (2001).
- . Expositions: dépôt de différentes expositions (Pontorson, Dumont de Bostaquet,...) aux Archives Départementales où elles restent à notre disposition.
- . Bibliothèque : dépôt de livres et plaquettes de notre société aux Archives du Calvados ainsi que la collection du bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français de 1852 (date de sa création) à 1968, don fait grâce à M. Pierre LECHEVALIER, archiviste de la paroisse de Bolbec.

- Publications :

à -Bulletin: 3 en 2000, remerciements M. et Mme HERTEL pour leurs envois.

-En cours: La publication du texte inédit d'Emile G. LÉONARD sur *la Résistance Protestante en Normandie au XVIIIe siècle* est en bonne voie. Il reste à trouver une personne pour rédiger la préface.

III - Activités diverses

Madame ANDRÉ continue ses émissions à Radio Vent du Large le vendredi une fois par trimestre.

Elle a pris contact avec un groupe de Périers sur le Dan à propos des cimetières privés à inventorier et a rencontré, avec M. NÉDELEC, pour ce même Sujet un collaborateur de la D.R.A.C.

Mme de VILLARS a accueilli dans le Temple du Chefresne un groupe de visiteurs. Elle continue à donner des causeries sur la région de Saint Lô à diverses associations.

M. CORBASSON a fourni de la documentation à Monsieur APPEL, Pasteur à Lisieux- Deauville pour l'organisation de circuits sur le protestantisme en Pays d'Auge.

M. BENOIST, entrepreneur à Courseulles s'est proposé avec ses deux frères de réparer le mur du cimetière de Cresserons.

.Mme de VILLARS travaille sur les archives notariales de Pontorson. Elle a rédigé un texte sur la Reconstitution des fonds d'archives de la Manche concernant le protestantisme sous l'ancien régime.

M. CORBASSON étudie la généalogie de la famille de Montgomery.

M. Luc DAIREAUX, auteur de plusieurs mémoires sur le protestantisme dans la région de Coutances fait des recherches pour un D.E.A. sur : *Les protestants dans la répression en Normandie sous le règne personnel de Louis XIV.*

V - Relations avec l'extérieur :

Avec des associations et des musées étrangers en Angleterre, à Jersey et Guernesey, en Suisse, en Allemagne, etc...

Compte rendu de la trésorerie :

M. KOECKLIN, Trésorier, ne pouvant être présent lors de l'Assemblée Générale avait demandé à Madame VOGT de présenter le bilan 2000 ainsi que le projet de budget 2001 :

Bilan 2000

Produits :

Aux cotisations s'ajoutent cette année une rétribution pour la visite de Ducey (guidée Par M. Nédelec) du Comité Français des amitiés Protestantes à l'Etranger, et celle de la journée du Patrimoine à Caen.

La vente des livres est en progression (en produit exceptionnel, le total de la vente par les Bergers et les Mages du livre d'A. Galland sur plusieurs années).

Charges :

La plus importante est celle des bulletins et des frais postaux adhérents ainsi que la préparation des expositions. Le rythme de trois bulletins par an sera conservé.

Budget prévisionnel 2001

Après lecture et étude de ce budget, quitus est donné à Monsieur KOECKLIN à l'unanimité; pour le bilan 2000 et pour le budget prévisionnel.

La séance est levée à 12 heures 15

La conférence conduite par M. Bernard BARBICHE, Professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, sur Sully, protestant atypique a eu lieu l'après-midi à l'Université de Caen en partenariat avec l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen et la Société des Antiquaires de Normandie.

En voici un bref compte rendu :

SULLY : Un protestant atypique

Après son abjuration en 1593 et son absolution par le pape Clément VIII en 1595, Henri IV, tout en manifestant dès lors son adhésion à la religion catholique, n'a pas pour autant totalement banni les protestants de son entourage, non seulement intime, mais aussi politique. En particulier, après la disgrâce de Duplessis-Mornay en 1598, il confie à un jeune gentilhomme huguenot, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, devenu duc de Sully en 1606, des charges gouvernementales importantes, notamment celles de surintendant des finances, grand maître de l'artillerie, grand voyer de France, surintendant des fortifications et des bâtiments, gouverneur du Poitou. A partir de 1605, Sully deviendra le conseiller le plus influent du roi. Le choix par le roi Très Chrétien d'un réformé pour occuper de grandes charges était conforme à l'esprit de l'édit de Nantes, mais pouvait apparaître comme une provocation. Or, curieusement, la présence de Sully au gouvernement n'a pas compromis les bonnes relations fraîchement renouées entre la France et le Saint- Siège. Il y a là une énigme qu'il faut tenter de déchiffrer en répondant à trois questions.



Quelles étaient les convictions intimes de Sully en matière religieuse ? Quelle incidence sa foi a-t-elle eue sur son action d'homme public ? Quels rapports a-t-il entretenus avec ses coreligionnaires et avec les milieux catholiques ?

Sully a été toute sa vie un protestant convaincu, un « pratiquant exact », mais il n'était pas sectaire. Il cherchait à atténuer les divergences entre les confessions chrétiennes plutôt que de les exacerber. Son exigence personnelle d'authenticité n'excluait pas un certain réalisme, qui lui fit accepter sans difficulté, par exemple, l'abjuration du roi. On perçoit chez lui le souci de séparer les sphères temporelle et spirituelle, ce qui était rare dans les mentalités du temps.

Ce pragmatisme apparaît dans sa façon de gouverner. Il n'a pas administré la France d'une façon spécifiquement protestante. Il n'a pas non plus choisi ses collaborateurs exclusivement parmi ses coreligionnaires. Seule l'administration supérieure des finances a été entièrement « protestantisée ». A la grande maîtrise de l'artillerie et à la surintendance des bâtiments, il a au contraire employé des catholiques. Sa préoccupation première était que le roi fut bien servi : la compétence et la fidélité l'emportaient à ses yeux sur l'appartenance confessionnelle.

Son attitude vis à vis des protestants a été contrastée. S'il leur a obtenu de grands avantages sur le plan proprement religieux, en faisant par exemple transférer d'Ablon à Charenton, en 1606, le temple destiné aux protestants parisiens, sur le plan politique il a fait preuve de la plus grande rigueur à leur égard lors de leurs assemblées, où il représentait le roi. A Châtellerauld en 1605, puis à Jargeau en 1608, il a veillé à les maintenir dans une stricte obéissance, et il a même tenté de rogner certains des privilèges qui leur avaient été concédés par l'Edit de Nantes. Par ailleurs, ses rapports avec les grands seigneurs protestants (comme le duc de Bouillon) ont été souvent conflictuels. Tout cela explique qu'il ait été mal jugé par ses coreligionnaires. En revanche, il a entretenu d'excellents rapports avec les milieux catholiques. Son frère Philippe était un catholique dévot ; il fut d'ailleurs ambassadeur à Rome de 1601 à 1605. Sully comptait des amis parmi les grands seigneurs catholiques (le duc de Montpensier, le duc de Guise) et les grands prélats (le cardinal Du Perron). Cette situation explique pourquoi la présence d'un ministre protestant au cœur du pouvoir d'Etat n'a nullement remis en cause la bonne entente rétablie entre la France et la papauté, ni l'essor de la réforme catholique.

Sully a indéniablement éprouvé de l'attrait pour le catholicisme. On peut alors se demander pourquoi il n'a pas abjuré, à l'instar de nombre de ses coreligionnaires, d'autant plus qu'il a été l'objet de nombreuses sollicitations en ce sens venues du roi et du pape. Sa fermeté peut s'expliquer notamment par l'horrible souvenir qu'il avait gardé de la Saint-Barthélémy, dont il avait failli être victime en 1572, alors qu'il n'avait que douze ans.

Protestant convaincu mais irénique et proche du catholicisme, Sully se distinguait à bien des égards de la plupart de ses coreligionnaires. C'était un huguenot atypique.

Bibliographie :

Parmi les ouvrages de Bernard Barbiche, nous avons choisi plus particulièrement :

1- *Sully. L'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, 698p., bibliographie, index. 170,00 Fr.

2- *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne (XVI^e -XVIII^e siècle)*. Presses universitaires de France, Collection premier cycle, 1999, 430p., bibliographie, index. 139,00 Fr.

LES DATES À RETENIR

Journée du Patrimoine

Au temple 19, rue Mélingue à Caen
le 16 septembre 2001

Rendez-vous à 14h30

- Projections sur divers lieux de mémoire de la région, suivies de commentaires.
- Expositions : le circuit 2001 à Saint Lô, les temples de Basse-Normandie
- 17h30 : Concert

Prochain Conseil Samedi 22 septembre à Rouen (Une convocation sera adressée à chacun des membres du Conseil)

SOMMAIRE

	Pages
- Sainte-Honorine des Pertes, M. Scheidecker.	1-2
- Caen insolite, <i>la Belle Croix à Authie</i>	3
- <i>La ferme de Cacharat</i> , E. André	4 à 10
-René PERROTTE	10
- Compte-rendu A.G. Mars 2001	11-12
- <i>Sully, un protestant atypique</i>	13-14
-Agenda, Lexique, informations	14

Lexique (suite) :

Evangéliques : *Qualificatif adopté par beaucoup d'Eglises issues de la Réforme pour se distinguer du catholicisme. Désigne plus récemment des courants protestants fondamentalistes insistant sur la référence pure à l'Ecriture et sur la foi confessante (Union des Eglises évangéliques du Réveil, Association évangélique d'Eglises baptistes de langue française, Eglise évangélique méthodiste, etc...)*

Cotisations 2001

individuelle 120 F
Etudiant 60 F

Couple 160 F
Etranger 180 F

Chèque à l'ordre de SHPN (CCP 2772 71 K ROUEN)

Pour toute correspondance, envoi d'articles, demande d'adhésion, chèques,...
écrire au Secrétaire Général : Madame Denise VOGT, 27 rue Saint Ouen - 14000 CAEN

Imprimé par nos soins

ISSN 1762 0678

Cet exemplaire a été numérisé en juin 2013. Siège de la SHPN 4 rue Auguste Lechesne 14000 Caen